

## Documents et sources complémentaires

### Le droit de grève

Série M (Administration générale et économie)

---

[Accéder à la présentation de la série M](#)

- **Les dossiers consacrés au suivi des grèves et conflits du travail** (10 M 28-65) durant la période 1881-1938, constituent l'un des ensembles sériels les plus intéressants pour l'étude du phénomène. Ils sont classés par conflits, dans l'ordre chronologique.  
**Contenu** : instructions ministérielles ; rapports du préfet au ministre de l'Intérieur ; arrêtés préfectoraux ; états récapitulatifs annuels des grèves et coalitions ; rapports , mémoires, correspondances des sous-préfets, commissaires et commissaires spéciaux, des inspecteurs du travail et administrateurs des quartiers maritimes, des juges de paix ; rapports de gendarmerie ; questionnaires complétés par les maires à l'issue des grèves ; procès-verbaux de conciliation ou de non conciliation transmis par les juges de paix ; correspondances des municipalités, des syndicats, des entrepreneurs ; placards, affiches, presse... réquisition de l'armée ; suspension d'élus.
  
- **Les rapports périodiques, généraux ou particuliers, des préfets, sous-préfets et commissaires de police** (1 M 132-156, 4 M 127 et suivants). Conservés pour la période 1803-1939, ils sont susceptibles de contenir des informations sur les coalitions et les grèves. Il en va de même pour les dossiers chronologiques relatifs à la surveillance de l'opinion et des réunions publiques entre 1800 et 1940 (1 M 172-190).
  
- **Les dossiers consacrés à la surveillance du mouvement ouvrier** (1 M 232-244, 4 M 196-198, 202, 206, 209-210, 3 Z 43) pour la période 1800-1939, doivent également être consultés en complément pour l'étude des conflits du travail. On y trouvera, à côté des dossiers relatifs à la surveillance des syndicats professionnels, des documents relatifs aux actions de terrain (grèves, manifestations, occupations d'usines, destructions de machines...)  
**Contenu** : instructions ministérielles ; rapports du préfet au ministre de l'Intérieur ; rapports et mémoires des sous-préfets, commissaires, commissaires spéciaux de police et commandants de gendarmerie ; télégrammes et correspondances administratives (ministère, préfecture maritime, préfecture, état-major militaire ; sous-préfectures) ; adresses, pétitions, correspondances de l'Union patronale, d'entrepreneurs, d'usiniens ; pétitions de corporations diverses ; pétitions, adresses, placards, tracts, brochures, chansons des syndicats ; comptes rendus de réunions et de conférences syndicales ; coupures de presse ; notices individuelles de personnes signalées, d'ouvriers...

Sous-série 4 S (Mer. Ports. Transports maritimes)

---

[Accéder à la présentation de la sous-série 4 S](#)

Huit dossiers (4 S 356-363), présentés dans l'ordre chronologique et couvrant la période 1909 à 1940, contiennent de manière disséminée des pièces relatives aux crises et conflits sociaux dans les conserveries et milieux maritimes (introduction des machines à sertir dans les conserveries ; grèves des ouvriers-soudeurs, employés d'usines, marins-

pêcheurs ; occupations d'usines ; interventions de la troupe ; actions des usiniers ; médiations de l'administration, des élus locaux ; sentences arbitrales...)

**Contenu** : instructions ministérielles ; notes et rapports périodiques du préfet, du préfet maritime, des commissariats et commissariats spéciaux, des administrateurs des quartiers maritimes, de la gendarmerie, des juges de paix ; correspondances et délibérations d'élus locaux ; correspondances des entrepreneurs, syndicats ouvriers et comités de marins-pêcheurs ; presse, placards...

## Série U (Justice)

---

### [Accéder à la présentation de la série U](#)

Les deux dossiers conservés dans le fonds du Parquet de Quimper (14 U 13 / 12-13), comportent des sous-dossiers chronologiques, classés par conflits du travail entre 1909 et 1939. Ils constituent d'utiles compléments aux fonds conservés sur les mêmes affaires dans la sous-série 10 M déjà présentée.

**Contenu** : correspondances échangées entre les Parquets de Rennes, de Quimper, le préfet du Finistère, les juges de paix, les municipalités ; rapports et procès-verbaux des services de police criminelles, des commissariats et commissariats spéciaux ; rapports de gendarmerie ; réquisitoires d'information ; notes et brouillons du procureur ; plaintes d'entrepreneurs ; listes nominatives de blessés ; extraits de casiers judiciaires ; presse ; bulletins syndicaux ; tracts ; plans...

## La conciliation et l'arbitrage

### Série U (Justice)

---

#### [Accéder à la présentation de la série U](#)

Le procès-verbal de conciliation s'articule autour d'une structure quasi constante, ponctuée de formules stéréotypées rappelant :

- la date et le lieu de réunion du comité de conciliation (généralement le prétoire de la justice de paix)
- la date de la convocation des parties
- la présentation des parties (identité et domicile de l'employeur ou de son représentant ; identité, profession et domicile des représentants du personnel)
- la désignation du président du comité (le plus souvent le juge de paix)

Viennent ensuite :

- la lecture (mais non la transcription) par le président désigné, des différents chefs de réclamation des employés
- la transcription, article par article, des termes de l'accord négocié entre les parties
- le rappel de la durée et des modalités de sa reconduction
- les signatures de l'ensemble des membres du comité
- la mention d'enregistrement au greffe de la justice de paix
- d'éventuelles annexes (tableau du coût de la vie pour une famille...)

Des copies du procès-verbal sont remises aux parties. L'original est conservé en minute dans les archives de la justice de paix et référencé au répertoire du greffe.

## La convention collective

Série M (Administration générale et économie)

---

[Accéder à la présentation de la série M](#)

Les six dossiers consacrés aux conventions collectives (10 M 67 à 72) couvrent la période 1936-1939. Ils sont constitués pour chaque année, de sous-dossiers par branches d'activité. On y trouve également des sous-dossiers relatifs au suivi de différends opposants employeurs et employés (licenciements, augmentations de salaires...), pouvant donner lieu à des conciliations, arbitrages ou accords collectifs.

**Contenu** : instructions ministérielles ; notes et correspondances du préfet ; correspondances des sous-préfets ; rapports, procès-verbaux des commissariats, commissariats spéciaux et gendarmeries ; tableaux récapitulatifs des conflits (nom, raison sociale et localisation de l'entreprise ; nombre de grévistes ; dates de début et fin du conflit ; occupation ou non des locaux ; accord ou désaccord ; interventions durant la médiation) ; correspondances de délégués syndicaux ; extraits de minutes des Conseils de prud'hommes ; conventions et accord collectifs...

### Sources complémentaires

---

Les annuaires statistiques du ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, conservés dans notre bibliothèque de recherche, peuvent comporter certaines années :

- des tableaux récapitulatifs nationaux et résumés rétrospectifs portant parfois sur plusieurs décennies concernant les grèves (nombre de journées chômées ; nombre et proportion de grévistes dans les cas de réussite ou d'échec des mouvements ; nombre de différends s'achevant par la négociation) ;
- des tableaux comparatifs avec les États-Unis et certains pays d'Europe (nombre de conflits, proportion des échecs, nombre total des grévistes).

Les annuaires statistiques des grèves et recours à la conciliation, publiés par la direction du Travail du ministère du Commerce et de l'Industrie, conservés dans notre bibliothèque de recherche pour les années 1904 à 1930, livrent d'intéressant détails et notamment, pour chaque année :

- un rapport de synthèse du directeur du Travail ;
- une nomenclature des professions dans lesquelles se sont produites les grèves ;
- des états détaillés des grèves, classées d'après la profession des grévistes (lieu, dates, durée, causes et résultat de chaque grève) ;
- des tableaux par groupes de professions, relatifs aux résultats obtenus dans les conflits par la conciliation et l'arbitrage.
- 

La presse locale et régionale rend compte de l'actualité des conflits du travail.

*Pour en savoir plus, consultez notre rubrique [Redécouvrir la presse ancienne / l'Actualité départementale](#).*

Certaines publications syndicales (les bulletins notamment), conservées dans notre bibliothèque de recherche, peuvent également rendre compte des conflits aux adhérents.

Pour en savoir plus, [accédez à l'inventaire des journaux et revues concernant les syndicats](#).